



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baccalauréat professionnel

Question écrite n° 94466

Texte de la question

M. Yvan Lachaud * attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de réforme du baccalauréat sciences et technologies de laboratoires (STL). Ce projet prévoirait de créer un tronc commun en première STL qui déboucherait sur trois options en terminale. Les enseignants concernés craignent que la création d'un tel tronc commun avec une dominante physique-chimie entraîne à terme la disparition pure et simple de la filière biochimie génie biologique (BGB) par manque de candidats. Ils estiment en effet que les élèves choisissent la filière BGB car ils sont attirés par l'aspect pratique et technique de la biologie et sont repoussés par les enseignements généraux tels que la physique-chimie. L'inspection générale de BGB s'était violemment opposée à la fusion et demandait la création d'une filière séparée de biotechnologie. En début 2006, la concertation devait reprendre mais, manifestement, une décision ministérielle a déjà été prise. La préservation de la filière BGB semble primordiale dans la mesure où elle offre une vaste palette de formations post-baccalauréat ainsi que de nombreux débouchés professionnels. En outre, les incidences de cette réforme sur les services des enseignants de BGB risquent d'être catastrophiques, les suppressions horaires pouvant entraîner des mesures de carte scolaire extrêmement difficiles à résoudre. Il lui demande par conséquent de lui exposer la teneur de la réforme envisagée ainsi que les mesures qu'il entend prendre pour sauvegarder la filière BGB.

Texte de la réponse

La rénovation de la voie technologique répond à la nécessité de préparer un plus grand nombre de lycéens à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. Les objectifs poursuivis visent : à positionner clairement ces séries comme des voies d'accès à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, à simplifier la structure de ces séries et à élargir, pour une spécialité donnée, le champ des possibilités de poursuite d'études, notamment en section de technicien supérieur (plus grande polyvalence des spécialités) ; à rendre plus lisible et plus attractive la voie technologique industrielle, notamment pour les jeunes filles ; à actualiser les contenus des champs de connaissances afin qu'ils soient centrés sur les concepts fondamentaux des sciences et des techniques adaptés à des poursuites d'études. S'agissant de la rénovation de la série « sciences et technologies de laboratoire » (STL) dont relève la spécialité « biochimie-génie biologique », elle n'a fait l'objet que de réflexions préparatoires et, à ce stade, aucune décision n'a été prise quant à la fusion de ses matières. En outre, il n'a jamais été envisagé de mettre en cause l'importance des travaux pratiques en laboratoire : au contraire, les réflexions en cours préconisent de les valoriser dans le cadre d'un « projet technologique » interdisciplinaire.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94466

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5070

Réponse publiée le : 15 août 2006, page 8593